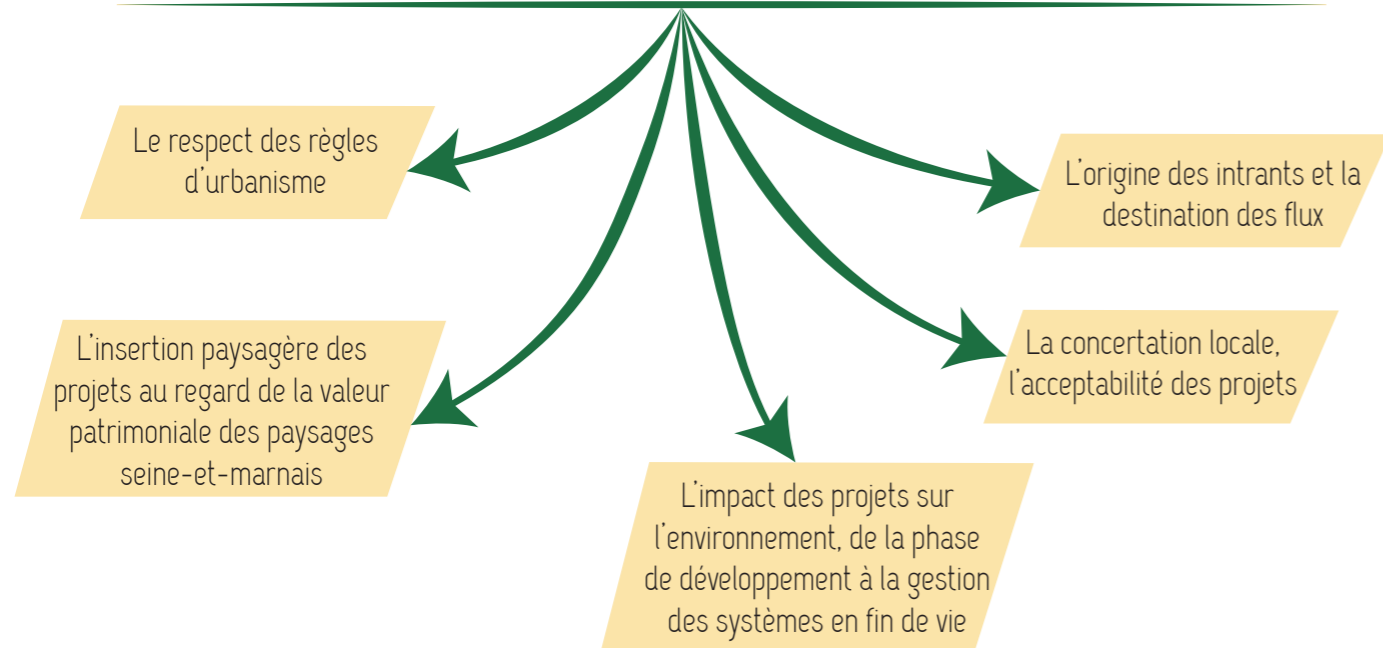


Quels sont les principaux points d'attention de la Commission ?



Organisation

La Commission de facilitation des projets ENR est pilotée par la Mission Transition Énergétique du Service Énergies, Mobilités et Cadre de Vie de la DDT77.
Le lieu d'information sur les modalités pratiques de sollicitation de la Commission et de dépôt des dossiers à présenter est :

Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
Service Énergies, Mobilités et Cadre de Vie
Mission Transition Énergétique
288 avenue Georges Clemenceau, Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil
01 60 56 73 35 - 01 60 56 72 71
ddt-mte-semcv@seine-et-marne.gouv.fr

© DDT - SEMCV - Septembre 2022



Acteurs de la transition énergétique en Seine-et-Marne...

Vous êtes une collectivité ou une entreprise et vous portez un projet de développement des énergies renouvelables.

Vous souhaitez connaître les contraintes du territoire en amont de toutes les procédures réglementaires (urbanisme, environnement, ICPE, agricole...).

Les services de l'Etat vous proposent un échange technique et confidentiel.
Venez présenter votre projet à

LA COMMISSION DE FACILITATION DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ddt-mte-semcv@seine-et-marne.gouv.fr


**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires



Pourquoi une commission de facilitation des projets ENR en Seine-et-Marne ?

Augmenter la part locale de l'énergie en facilitant les projets d'énergies renouvelables et de récupération

Quels sont nos objectifs ?

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), outil de pilotage de la politique énergétique, créée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) inscrit la France dans une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et fixe le cap pour toutes les filières énergétiques qui pourront constituer, de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain.

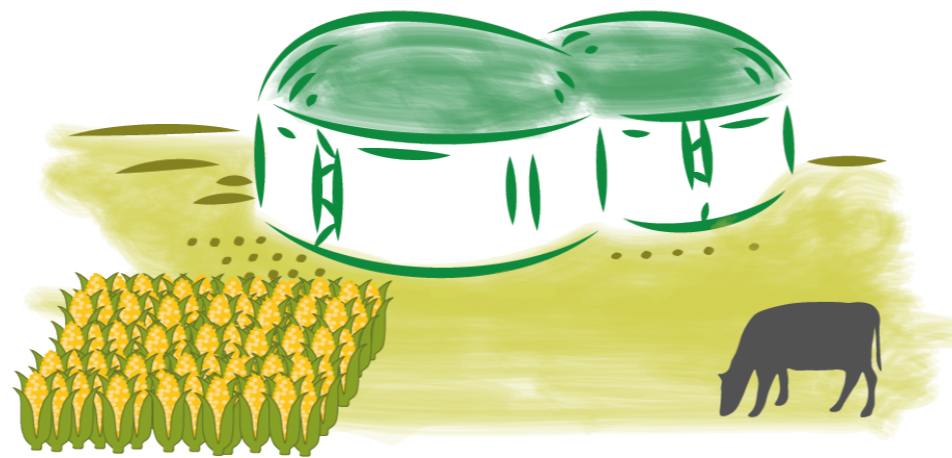
Comment y parvenir ?

La stratégie francilienne pour la massification des énergies renouvelables et de récupération s'accompagnant d'un effort de réduction des consommations énergétiques s'articule autour de trois axes principaux :

- Le développement de la chaleur renouvelable et de récupération ;
- Le développement massif de la filière solaire photovoltaïque ;
- La montée en puissance de la production de gaz renouvelable, principalement via la filière de méthanisation, qui affiche une forte hausse d'énergie produite ces dernières années.

Le potentiel seine-et-marnais

Dense à l'ouest, plus rurale à l'est, la Seine-et-Marne présente des spécificités territoriales qui constituent des atouts pour répondre à ces enjeux. Elle dispose d'un territoire vaste à l'échelle de la région et d'un potentiel de développement des ENR et de valorisation énergétique important. En contrepartie, ces projets ENR représentent un atout économique pour les territoires.



La commission de facilitation des projets ENR, qu'est-ce que c'est ?

C'est une instance de consultation pour les élus ou porteurs de projets qui souhaitent présenter, en toute confidentialité, aux services de l'État et acteurs départementaux, leur projet de développement des ENR, en amont de toute procédure administrative

Ses objectifs

Avoir un seul point d'entrée sur les thématiques ENR rassemblant en une seule réunion tous les services instructeurs de l'État

Permettre l'examen en phase avant-projet, c'est-à-dire en amont de toute procédure ou de demande administrative

Apporter des éléments constructifs, notamment sur les enjeux, en vue d'orienter au mieux le futur porteur de projet dans sa démarche

Attirer l'attention sur les procédures à respecter et les orientations retenues dans le département

La commission de facilitation de ces projets en Seine-et-Marne contribuera à favoriser leur acceptabilité sociale et à lever les freins à leur développement.

Cette Commission n'a pas vocation à délivrer une quelconque autorisation administrative et n'exonère en aucun cas les communes ou les EPCI, ainsi que les porteurs de projets de mener à terme les procédures réglementaires pour faire aboutir leurs dossiers.